

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0044668

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 023121 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOUKHTAR NAJIB

Date de naissance : 06/10/1952

Adresse : HAY AL Qods RES AL FAJR IMM. 5 N° 3

Avenue C 20610 Sidi Bernoussi CASABLANCA

Tél. : 0663036911 Total des frais engagés : 4.318.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BENNOUAN Kama
OPHTALMOLOGISTE
77, Rue Prince Moulay Abdallah
CASA, Tel. : 0522 27 51 76
0522 47 08 90

Date de consultation : 03/04/2023

Nom et prénom du malade : ANWAR IDRISI Negha Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 03/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/04/23	G		300	Dr BENMOUNA Kamal OPHTALMOLOGISTE 77, Rue Prince Moulay Abdallah CASA, Tél. : 0522 27 51 75 0522 47 08 90

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE FOUARAT Dr El Jamali Mohammed aquifk 23 Bd Al Aqbarat Hay A Qods Tél : 0527766063	10/04/23	PHARMACIE FOUARAT EL JAMALI MOHAMMED TAOUFIK BLD AL FOUCARAT, 23 BD AL AQBARAT, G.C.EL D. 10 188,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>Djalilou Issane</i> 1. Bd. Abdar El Ghaffari (Ex. Hay Sidi) Sidi Bernoussi - Casablanca Tél: 05 22 73 14 17	18/04/2023					<i>32300,-</i> Bd. Abdar El Ghaffari (Ex. Hay Sidi) Bernoussi - Casablanca 05 22 73 14 17

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENNOUNA Kamal

OPHTHALMOLOGISTE

Diplômé de La Faculté de Médecine de Montpellier

MALADIES et CHIRURGIE des YEUX

CHIRURGIE de la MYOPIE AU LASER

ANGIOGRAPHIE - LASER

الدكتور بنونة كمال

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بمونبولي

جراحة قصر النظر بأشعة الليزر

03/04/2023 Casablanca Le,

الدار البيضاء في

Madame ANWAR IDRISI Nezha

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

VERRES PROGRESSIFS

Oeil Droit : + 1,75 , Addition + 2,50

Oeil Gauche : (155° + 0,75) + 1,25 , Addition + 2,50

63,20

Zyretac

2x24,60 qf 1/1

x 15 /

63,20

Frakideex

1 gtt x 4 /

x 5 /

pins 1 gtt x 3 /

x 5 /

1 gtt x 2 /

x 5 /

25,70 1 gtt /

x 5 /

- Zaleng

x 2 /

PHARMACIE EL AOUFIK

x 2 /

EL YANALI MOHAMED TAOUFIK

El Yanoonah Al-Baqout (كاظم الباقيات)
Bd. Attabouli

77, Rue Prince Moulay Abdellah (Angle Bd . Lalla Yacout) - Casablanca



Abidar El Ghaffari (Ex. Hay Tarik)
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél: 05 22 73 14 17



05 22 27 51 75
05 22 47 08 90

MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidar El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

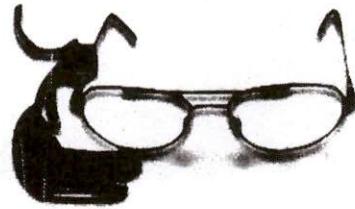
Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

Patente : 31643189

I.F : 54502520



نظارات عصام

Optique ISSAM

Casablanca, le 12/04/2023
M *ANWAR IDRISSI NEZNA*

FACTURE № 000664

Ordonnance de Mr. le Docteur

BENOUNA KENAL

N° de nomenclature

Correspondant

A la prescription

OD =
OG =
432
432

VL. OD : axe - cyl -sph +1,75
OG : axe *155* cyl +0,75 -sph +1,25

VP. OD : axe - cyl *add* sph +2,50
OG : axe - cyl *add* sph +2,50

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Montures	0 PTYL	1000,00
2	Verres Progressif multifonction anti-reflet +6%	<i>2830,00</i>	<i>2830,00</i>
	Etuis		
Total (en)			3830,00

La Présente Facture à la Somme de :

Trois mille Optique Issam.

trois cent trente dirhams

1 Bd Abidar EL Ghaffari (Ex. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tel. 05 22 73 14 17